

# Budget discours

prononcé par

l'honorable John N. Turner

ministre des Finances

et

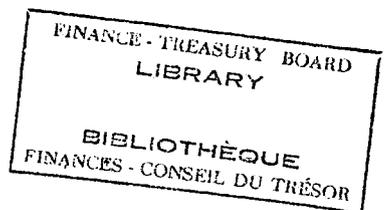
député d'Ottawa-Carleton

**le lundi 6 mai 1974**



Finances Finance

# Budget discours



**prononcé par**

l'honorable John N. Turner

ministre des Finances

et

député d'Ottawa-Carleton

**le lundi 6 mai 1974**

## Table des matières

L'évolution internationale .....	2
L'économie canadienne .....	4
Le problème de l'inflation .....	6
La politique financière et monétaire .....	8
Sources de recettes supplémentaires	
Sociétés pétrolières et minières .....	9
Institutions financières .....	13
Autres mesures touchant les sociétés .....	13
Taxe d'accise .....	16
Le programme anti-inflation	
Mesures destinées à accroître l'offre .....	17
Mesures visant à contenir certains prix .....	19
Modifications tarifaires .....	20
Cours du change .....	20
Logement .....	20
Allègement du fardeau de l'inflation .....	23
Mesures visant à encourager et à protéger l'épargne .....	25
La réforme fiscale .....	27
Autres modifications tarifaires .....	29
Résumé de la situation financière .....	30
Conclusion .....	30
Tableaux supplémentaires .....	33

Monsieur l'Orateur,

Face à un avenir prometteur, le Canada doit relever aujourd'hui un grand défi.

Nous connaissons une prospérité presque sans précédent dans notre histoire. La croissance de la production, de l'emploi et du revenu réel est supérieure à celle de presque tous les autres pays industrialisés.

Cependant, nous sommes aux prises avec le fléau de l'inflation dont les causes et les effets sont mondiaux. Aucun problème ne préoccupe plus profondément les Canadiens, le gouvernement ou moi-même, en tant que ministre des Finances. Le Canada a moins souffert de l'inflation que la plupart des autres pays, mais il reste que nous pouvons et devons faire davantage pour en venir à bout et en atténuer les inconvénients.

Le défi qui se pose au Canada consiste à briser la spirale inflationniste. Il nous faut cependant y parvenir sans nuire à notre prospérité ni compromettre notre croissance. N'allons pas croire que la tâche sera facile ou de courte durée. Nous devons y consacrer bien du temps et des efforts et, tant que l'inflation ne sera pas jugulée, il faudra absolument en répartir équitablement le fardeau et protéger convenablement les plus vulnérables de nos concitoyens.

La possibilité s'offre à nous de renforcer notre économie et d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. Nous devons pour cela exploiter avec sagesse notre précieuse réserve de ressources tant matérielles qu'humaines. Mais, ce faisant, il ne faudra pas nous laisser distraire par des politiques inconsidérées et trompeuses qui seraient préjudiciables à nos intérêts nationaux à long terme.

Le budget que je présente vise trois grands objectifs. Le premier consiste à renforcer la lutte contre l'inflation en stimulant l'offre de biens et de services. Nous y parviendrons en conservant à notre économie son rythme d'expansion vigoureuse et en accroissant la capacité de production dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie. Le deuxième objectif est de combattre directement les prix élevés, lorsque la chose est possible. En dernier lieu, le budget vise à atténuer encore davantage les effets néfastes de la hausse des prix sur les Canadiens, surtout ceux dont le revenu est modeste.

## L'évolution internationale

Le problème de l'inflation a manifestement des causes mondiales. Le Compte rendu de la situation économique que j'ai déposé la semaine dernière en traite assez longuement et montre bien le rôle moteur qu'a joué la hausse accélérée des prix internationaux dans l'évolution de nos prix intérieurs. En fait, on peut attribuer l'inflation mondiale au gonflement considérable des liquidités internationales lié aux énormes déficits de la balance des paiements des Etats-Unis, ce qui a entraîné la chute du système monétaire instauré à Bretton Woods. Plus récemment l'expansion économique simultanée de la plupart des pays industrialisés, s'ajoutant à de mauvaises récoltes, a provoqué une flambée des prix des produits de base et des denrées alimentaires. En décembre dernier, le monde a dû en outre faire face à une réduction des approvisionnements en pétrole et à des hausses exorbitantes du prix de ce produit. Etant donné le grand nombre de pays qui voient leur balance des paiements soumise à de profondes perturbations, la communauté mondiale est menacée par le morcellement et le protectionnisme.

Ces événements constituent une menace pour tous les pays et notamment pour le Canada, dont l'économie dépend dans une large mesure du commerce et des investissements internationaux. Aucun pays ne saurait connaître une prospérité durable si les accords commerciaux et financiers internationaux manquent de stabilité. Il est visiblement temps de renforcer la collaboration et, pour tous les pays, de s'atteler à la reconstruction d'un système viable de paiements et d'échanges internationaux. Permettez-moi de souligner que le Canada a bien rempli son rôle dans le vaste effort international consacré à la poursuite de cet objectif.

Le gouvernement en est venu rapidement à la conclusion que, dans le contexte mondial de grande incertitude qui se faisait jour, il convenait d'instaurer des taux de change flottants. En fait, il y a quatre ans que le Canada a adopté cette politique. Cette solution a fait beaucoup d'adeptes ces derniers temps et semble, en cette période troublée, bien réussir à tous.

Dans le cadre de la réforme du système monétaire international, le Canada a constamment insisté pour que les efforts soient d'abord consacrés aux questions urgentes sur lesquelles on pouvait progresser. En janvier dernier, cette démarche pragmatique a recueilli l'adhésion des ministres des finances du monde entier, réunis à Rome.

Le Canada a également insisté, et continuera à le faire, pour que le Fonds monétaire international, la principale institution financière internationale, soit renforcé de façon à pouvoir contribuer davantage au maintien de l'ordre monétaire. Nous approuvons la création projetée d'un nouveau conseil du FMI composé de ministres qui se réuniraient fréquemment pour s'attaquer directement aux grandes questions financières internationales, notamment l'inflation mondiale.

En ce qui a trait aux échanges commerciaux, nous avons craint, lors de la crise de l'énergie, que certains pays prennent de leur côté des mesures restrictives pour réduire le déficit de leur balance des paiements. J'ai signalé ce danger à maintes reprises lors d'assemblées internationales. Je vois donc d'un très bon oeil les efforts réalisés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le travail entrepris lors de la conférence de Washington sur l'énergie, pour éviter que des pays n'adoptent la politique du "chacun pour soi". Si Dieu et la Chambre le veulent, je serai à Paris d'ici deux semaines pour offrir l'entière collaboration du Canada et nous engager à éviter d'adopter des politiques aussi destructrices.

Dans un avenir un peu plus lointain, il importe que les négociations commerciales de Tokyo aient lieu à la date prévue. Nous devons nous efforcer de supprimer les barrières commerciales injustifiables, d'améliorer les règlements du GATT régissant le commerce international et de résoudre efficacement les problèmes de la sécurité de l'approvisionnement en produits internationaux essentiels. Si nous voulons progresser dans cette voie, il est indispensable que les Etats-Unis adoptent les mesures législatives qui leur permettront de jouer pleinement leur rôle dans ces négociations.

Tous ces efforts internationaux sont particulièrement vitaux pour les pays défavorisés du monde. Un grand nombre de pays en voie de développement se trouvent dans une situation désespérée à cause de l'augmentation brutale du prix du pétrole. Ils ont besoin d'aide, et rapidement. Le Canada appuie les efforts déployés par le FMI en vue d'établir un nouveau régime de prêts pour aider certains pays, notamment les nations en voie de développement. Nous avons informé le fonds que le Canada était disposé à lui prêter de l'argent à cette fin, en vertu de la Loi sur la monnaie et les changes.

Nous sommes également en train de revoir et d'améliorer notre propre programme d'aide afin de répondre à un contexte et à des besoins nouveaux. Vous vous rappelez sans doute que, en plus des \$549 millions déjà affectés à l'aide étrangère

cette année, le gouvernement a annoncé récemment qu'il consacrerait \$100 millions supplémentaires cette année à une aide immédiate, principalement sous forme de vivres et d'engrais.

En outre, dans ses prévisions budgétaires, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'engager le Canada à contribuer à la quatrième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, filiale de la Banque mondiale spécialisée dans l'octroi de prêts à intérêt réduit, voire sans intérêt, aux pays les plus nécessiteux.

### L'économie canadienne

Les répercussions de l'évolution internationale ont été moins graves pour nous que pour d'autres. Nos perspectives économiques sont brillantes. La production, l'emploi et les revenus continuent tous leur mouvement ascendant. Je suis loin de sous-estimer le fléau de la hausse des prix mais, même dans ce domaine, nous avons été moins touchés que d'autres pays.

Nous avons une économie diversifiée, capable de produire un vaste éventail tant de produits de base que de produits finis. Contrairement à d'autres pays industrialisés, nous ne dépendons pas seulement de sources extérieures d'énergie, spécialement de pétrole. Nous formons en fait un microcosme comprenant des régions productrices et des régions consommatrices de pétrole. La force de notre fédération nous a cependant permis d'éviter des hausses brutales des prix des produits pétroliers. Celles-ci auraient perturbé le niveau de la production et de l'emploi et provoqué une recrudescence de l'inflation. L'accord que notre premier ministre a négocié avec ses homologues des provinces le 29 mars sur le prix du pétrole, la taxe à l'exportation et la subvention aux consommateurs de l'Est a permis d'atteindre un compromis acceptable, tout en raffermissant notre unité et notre solidarité nationales. Nous avons contenu la hausse du prix du pétrole pour les consommateurs. Parallèlement, les sociétés pétrolières et les provinces où elles sont établies reçoivent d'appréciables avantages qui les inciteront à mettre en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement.

Dans mon dernier exposé budgétaire, j'avais avancé que le taux de croissance réelle de l'économie atteindrait 7 p. cent en 1973. L'opposition s'était alors moquée de cette prévision, qui selon elle péchait par excès d'optimisme. Nous avons de fait atteint 7.1 p. cent, le plus fort accroissement que nous ayons connu depuis 17 ans et le plus élevé qu'aient enregistré les pays industrialisés, le Japon mis à part. J'ai accordé la priorité

à la création d'emplois permanents satisfaisants à l'intention d'une population active en expansion rapide, pour que ceux qui cherchent du travail et en ont besoin puissent en trouver. En 1973, il y avait 430,000 Canadiens employés de plus que l'année précédente. Le taux d'augmentation, 5.2 p. cent, dépasse nettement tout ce qu'on avait vu jusqu'ici au Canada et est le meilleur parmi les pays industrialisés.

Je me réjouis particulièrement de ce que plus du tiers de cette progression se soit produit dans les domaines de la fabrication et de la construction. Dans le seul secteur de la fabrication, le nombre de personnes employées s'est accru de 111,000 ou de 6 p. cent, après être resté presque stationnaire pendant plusieurs années. Cette performance est attribuable en partie à la bonne fortune et dans une large mesure à l'initiative des entrepreneurs canadiens et aux efforts d'hommes et de femmes actifs. Cependant, elle résulte pour une bonne part de la saine gestion économique et de la politique budgétaire judicieuse du gouvernement.

Je me réjouis aussi du fait qu'en 1973 la situation de l'emploi se soit améliorée plus rapidement dans les provinces de l'Atlantique et au Québec que dans l'ensemble du pays. La diminution des disparités régionales - ou, si l'on préfère, la plus grande égalité des chances sur le plan économique - a été l'une des grandes priorités du gouvernement. Les mesures appliquées par mon collègue de l'Expansion économique régionale portent fruit. Nous avons cependant toujours reconnu qu'un essor soutenu de l'économie dans son ensemble était une condition essentielle de la croissance des régions relativement moins prospères de la fédération.

L'amélioration de la production et de l'emploi au Canada au cours des premiers mois de 1974 tranche nettement avec la situation aux Etats-Unis. Dans ce pays, la production réelle a malheureusement baissé à un taux annuel de presque 6 p. cent au premier trimestre. Par contre, la production canadienne de biens et les services s'est fortement accrue pendant les trois premiers mois de l'année, d'au moins 8 p. cent à taux annuel par rapport au trimestre précédent. En outre, le nombre de nouveaux emplois a progressé de 7 p. cent au cours de la même période. Bien des industries fonctionnent maintenant à plein rendement. De nombreux articles, dont certains produits industriels d'une importance vitale, tels que l'acier, les matériaux de construction, l'outillage agricole, les machines et les produits chimiques, se font rares.

Malgré une croissance sans précédent de notre population active, le taux du chômage a été ramené à 5.5 p. cent. Ce taux est certes plus élevé que lors de certaines périodes où l'activité économique était à son apogée; il est sans aucun doute plus fort que je ne le souhaiterais. Il reste cependant que le marché du travail est en général tendu dans tout le pays, bien des postes étant encore vacants faute de travailleurs qualifiés.

Pour l'avenir, monsieur l'Orateur, je prévois que la production réelle sera en 1974 supérieure de 5 p. cent à celle de 1973. Espérons toujours que nous n'ayons pas à subir de grèves importantes, ni un temps inclément au pays, ni de crises à l'étranger. Comme nous n'avons aucune marge sensible à combler, nous avons pour ainsi dire atteint la limite de notre appareil de production cette année. Les investissements des entreprises constituent à l'heure actuelle l'élément le plus dynamique de la demande. Une enquête récente sur les projets d'investissements révèle que les entreprises prévoient cette année une augmentation de 19 p. cent des immobilisations et de 28 p. cent des investissements dans le secteur de la fabrication. Ces hausses s'ajoutent aux gains appréciables de l'an dernier. De nouveaux moyens de production sont déjà mis en oeuvre pour combler les pénuries et créer de nouveaux emplois, et cela continuera à un rythme croissant d'ici la fin de l'année.

Les consommateurs accroîtront le volume de leurs achats à mesure que l'économie prendra de l'expansion. Les revenus agricoles nets, qui ont progressé de 89 p. cent en 1973, semblent devoir connaître une autre année favorable. Les exportations augmenteront moins vite cette année à cause de la crise internationale du pétrole et du ralentissement de la croissance mondiale. Les mises en chantier ont atteint un niveau sans précédent de 269,000 l'an dernier, dépassant de loin le nombre des nouvelles familles. Jusqu'ici cette année, les mises en chantier se font à un rythme encore plus élevé, mais qui ne pourra peut-être pas se maintenir par suite de la pénurie de main-d'oeuvre, de matériaux et surtout de terrains aménagés.

Je prévois qu'aux 430,000 nouveaux emplois créés en 1973 viendront s'ajouter plus de 300,000 autres emplois en 1974.

### Le problème de l'inflation

J'aborde maintenant la question de l'inflation. Nous connaissons tous les faits. L'indice du prix à la consommation s'est élevé de 7.6 p. cent en 1973 et de 10.4 p. cent au cours des 12 mois qui se sont terminés en mars 1974.

J'ai souligné que l'inflation était un phénomène d'origine mondiale et que la principale source de tension était la flambée des prix des produits agricoles et industriels sur les marchés internationaux, par suite d'une demande croissante conjuguée à des approvisionnements limités. Depuis le milieu de 1972, les prix internationaux des produits de base ont doublé. La hausse du prix du pétrole, qui a quadruplé, constitue l'illustration la plus spectaculaire de ce problème général. Parmi les autres produits dont le prix a plus que doublé depuis deux ans, on trouve le blé, l'orge, le maïs, le soja, le café, le cacao, le sucre, le porc, le caoutchouc, l'étain, le cuivre, le zinc et le plomb. Il y a peu de temps que le prix de ces produits a eu tendance à se stabiliser ou à baisser. Tous les pays ont été touchés, la plupart plus que le Canada parce qu'ils étaient moins bien placés pour se protéger contre la hausse du prix du pétrole. Selon les derniers chiffres dont je dispose, durant les 12 mois se terminant en février, le coût de la vie a augmenté de 12 p. cent dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Il a augmenté de 26 p. cent au Japon, de 13 p. cent en Australie, en Italie et au Royaume-Uni, de 11.5 p. cent en France et de 10 p. cent aux Etats-Unis. Au Canada, le chiffre correspondant a été de 9.6 p. cent.

Dans le cadre de notre lutte contre l'inflation, j'ai rejeté deux façons possibles de résoudre le problème. La première est la déflation de la demande au moyen de restrictions financières et monétaires rigoureuses, ce qui entraînerait le marasme et un accroissement du chômage. A mon avis, le remède serait pire que le mal.

La seconde solution, recommandée par l'opposition officielle, consisterait à imposer un système général de contrôle des prix et des salaires. Cette méthode serait entièrement inefficace, vue la nature du problème inflationniste que nous avons connu et connaissons encore. Nous avons moins besoin de mesures de contrôle que d'un accroissement de l'offre. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays ont constaté à leurs dépens que les contrôles bouleversaient les approvisionnements. Dans ces pays, l'enthousiasme des plus chauds partisans du régime de contrôle a été refroidi par les dures réalités de l'évolution récente. Je ne prétends pas qu'un contrôle général des prix et des salaires serait un remède pire que le mal, mais je veux dire que, dans la situation actuelle, où l'inflation est due principalement à un déficit de l'offre, les mesures de contrôle ne sont d'aucune efficacité.

Les députés de l'opposition ont préconisé une variante au régime général de contrôle, en proposant des moyens de contrôle sélectifs renforcés par un double système des prix pour les produits vendus sur les marchés internationaux dont le Canada est

un producteur important. Cette méthode nous permettrait de maîtriser le prix de ces produits au Canada, tout en laissant leurs prix à l'exportation libres d'atteindre les niveaux mondiaux. De toute évidence, ce système entraînerait rapidement l'épuisement des approvisionnements au Canada, à moins d'être renforcé par une série de contrôles à l'exportation. Non seulement cette façon d'agir mettrait en péril les marchés que nous nous sommes constitués au prix de grands efforts au fil des ans, mais elle inciterait également les autres pays à prendre des mesures de représailles en imposant des restrictions sur les produits importés dont nous avons besoin. Le Canada commettrait la pire folie si, dépendant comme il l'est du commerce extérieur, il entraînait le monde à appliquer pareilles mesures protectionnistes.

Le gouvernement a refusé de recourir à la matraque de la déflation et à la magie illusoire des mécanismes de contrôle. Nous n'avons pas voulu, pour la population canadienne, de formules draconiennes ni de trompe-l'oeil.

A mon avis, voici ce qu'il convient de faire. Il faut tout d'abord que notre économie continue d'aller de l'avant et fournisse en abondance aux Canadiens les produits et les services dont ils ont besoin. Nous devons ensuite atténuer les tensions qui s'exercent sur les prix de certains produits quand on peut le faire sans conséquences nuisibles. Il faut enfin aider tous ceux des nôtres qui sont le moins en mesure de se défendre contre les effets néfastes de l'inflation. Mon but, ce soir, est de proposer des politiques et des mesures susceptibles de définir et d'étayer cette stratégie, sous ses trois aspects.

#### La politique financière et monétaire

Cette stratégie doit s'élaborer dans le cadre d'une politique monétaire et financière globale. Permettez-moi d'abord de vous expliquer mon point de vue là-dessus.

D'après les prévisions que j'ai fournies tout à l'heure, la demande devrait augmenter au même rythme que notre capacité de production. Pour ce qui est de la demande globale nécessaire pour assurer l'écoulement des biens produits à plein rendement, nous sommes maintenant sur la bonne voie. Point n'est besoin d'une impulsion supplémentaire, ni d'une contraction marquée de la demande. Je suis d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada lorsqu'il dit que nous devrions maintenant modérer le taux de l'expansion monétaire à un niveau juste suffisant pour soutenir le maintien de la croissance au niveau de notre capacité matérielle.

Les taux d'intérêt sont excessifs, mais nous n'arriverons à les faire baisser qu'en freinant l'inflation. Nous devons y mettre le temps. Dans l'intervalle, je compte que les banques continueront de privilégier, dans leur politique de crédit, les prêts aux petites entreprises, le financement hypothécaire destiné au logement, et les emprunteurs des régions défavorisées de notre pays.

Sur le plan financier, il importe de maintenir nos besoins de trésorerie à peu près au même niveau que l'année dernière, abstraction faite des opérations sur devises. Etant donné les programmes de prêts de l'Etat, il faut pour cela réduire le déficit budgétaire et le déficit calculé dans le cadre des comptes nationaux. En l'absence de nouvelles initiatives, c'est en gros ce qu'indiquent mes prévisions financières. Dans le choix des mesures proposées ce soir pour concrétiser l'importance particulière accordée dans notre budget à la lutte contre l'inflation, j'ai donc dû trouver des recettes supplémentaires pour financer les nouvelles initiatives.

#### Sources de recettes supplémentaires

Je me propose d'obtenir ces recettes de la manière qui présente le moins d'inconvénients et de les employer pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Ce faisant, il s'agit de ne pas compromettre l'orientation générale de la politique budgétaire du gouvernement. Bien sûr, on ne peut accroître les recettes sans qu'un secteur soit touché. J'ai choisi des mesures qui nous apporteront les recettes nécessaires, mais qui, à mon avis, ne contribueront pas à la hausse des prix des biens essentiels et n'entraveront pas l'expansion de l'offre.

#### Sociétés pétrolières et minières

Les recettes supplémentaires proviendront principalement des impôts des sociétés. La plus importante mesure vise le secteur pétrolier et minier.

La réforme fiscale de 1971 a instauré un nouveau régime d'imposition à l'égard de ces industries. Depuis, des changements profonds dans le monde et au Canada ont modifié leur situation. Dans le secteur du pétrole, par exemple, inutile de rappeler la hausse vertigineuse des prix qui s'est produite l'an dernier et les énormes bénéfices que l'on a pu en tirer. Les gouvernements du monde entier ont réagi en réexaminant leur politique fiscale et en établissant un nouvel équilibre compatible avec cette situation

nouvelle. Le secteur minier a lui aussi connu des hausses de prix importantes, bien que moins spectaculaires, à cause des pénuries et des anticipations inflationnistes. Là aussi, une révision de la fiscalité s'impose.

Au Canada, les provinces ont modifié les redevances, les impôts miniers et autres dispositions de façon à en retirer ce qu'elles considèrent comme leur juste part, dans l'intérêt de leurs habitants. Cependant, une ressource provinciale est aussi une ressource nationale, et le gouvernement fédéral se doit de veiller à ce que tous les Canadiens en bénéficient dans une proportion convenable. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a dû réévaluer sa politique fiscale d'ensemble à l'égard de ce secteur-clé de l'économie, sans perdre de vue les objectifs suivants.

Premièrement, il est essentiel que ce secteur assume une part raisonnable de l'impôt sur les bénéfices, par rapport à celle des autres secteurs de l'économie. Deuxièmement, il faut absolument que tous les Canadiens retirent une juste part des recettes sensiblement accrues qui résultent de l'accroissement de la valeur de ces ressources dans le monde. Troisièmement, le gouvernement fédéral doit reconnaître la situation spéciale des provinces en ce qui concerne les impôts et les droits qui frappent ces ressources sur leur territoire. Quatrièmement, le gouvernement fédéral doit faire en sorte que les redevances et les impôts miniers payés aux provinces, ainsi que les autres dispositions ayant des répercussions analogues, n'entament pas plus que de raison l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Enfin, l'ensemble de la politique fiscale canadienne doit tenir compte de la situation de ces industries du point de vue de la concurrence internationale et des ressources financières dont elles ont besoin pour assurer la production nécessaire dans les années à venir. A la lumière de toutes ces considérations, voici ce que je propose comme nouveau régime fiscal dans le cas de ces industries.

Premièrement, je propose de porter à 50 p. cent le taux de base de l'impôt des sociétés applicable aux bénéfices de production tirés des produits miniers, du pétrole et du gaz. Vu la réduction progressive du taux d'imposition des sociétés en vertu du barème de la réforme fiscale, il s'ensuivra une augmentation d'impôt de 2 points de pourcentage pour le reste de l'année 1974, de 3 points en 1975 et de 4 points en 1976 et par la suite. Je pense qu'un taux d'impôt de 50 p. cent pour ce genre de revenu est justifié, compte tenu de la nouvelle situation, au lieu du taux de 46 p. cent qui, autrement, serait entré en vigueur en 1976.

En second lieu, je propose que les sommes payés aux autorités provinciales à l'égard de la production pétrolière ou minière ne soient plus déductibles dans le calcul du revenu de l'exploitant des ressources en question. D'autre part, compte tenu de la situation spéciale des provinces à l'égard des richesses naturelles, je propose la mise en vigueur immédiate d'un dégrèvement spécial d'impôt fédéral sur le revenu, en ce qui concerne le revenu de production imposable réalisé au Canada. Le dégrèvement spécial sera de 15 points dans le cas des bénéficiaires de l'industrie minière et de 10 points dans le cas de ceux de l'industrie pétrolière. En ce qui concerne les bénéficiaires du secteur minier, l'action conjuguée du nouveau dégrèvement et du dégrèvement provincial normal de 10 points réduira le taux fédéral de 50 à 25 p. cent. Dans le cas du secteur pétrolier, le taux sera ramené à 30 p. cent.

Au sujet du dégrèvement provincial dans le cas du revenu de l'industrie minière, des explications s'imposent. En août 1970, à l'époque où le taux de base de l'impôt des sociétés était de 50 p. cent, le ministre des Finances d'alors avait annoncé qu'à partir de 1977, le gouvernement fédéral réduirait de 15 points l'impôt des sociétés à l'égard du revenu de la production minière. Il avait également signalé que à compter de 1977, les impôts provinciaux relatifs aux minéraux et les autres paiements du même genre ne seraient pas déductibles aux fins de l'impôt des sociétés. Il n'avait pas été question des redevances minières provinciales, puisque les provinces avaient alors l'habitude de compter sur les impôts frappant l'industrie minière comme source de recettes dans ce secteur.

Par la suite, la politique fiscale des provinces devait subir un bon nombre de changements importants. Les provinces ont notamment commencé à recourir à divers genres de redevances pour accroître leurs recettes. Je n'ai rien à redire à cela, mais, du fait de cette évolution, il est presque impossible d'établir une distinction réelle entre les impôts miniers et les divers genres de redevances ou de dispositions qui ont des effets semblables, lorsqu'on veut déterminer ce qui peut ou non être déduit du revenu imposable.

C'est pourquoi je propose que, en ce qui concerne l'imposition des bénéficiaires de l'industrie minière, aucun paiement de ce genre fait aux provinces ne soit reconnu comme déductible aux fins de l'impôt sur les sociétés. Je précise que cette mesure influencerait non seulement sur l'impôt fédéral frappant les sociétés, mais aussi sur l'impôt provincial correspondant dans les provinces pour lesquelles nous percevons cet impôt.

Pour ce qui est du pétrole, le dégrèvement provincial supplémentaire est une disposition tout à fait nouvelle.

En outre, il est évident que les industries pétrolières et minières ont atteint au Canada une maturité suffisante; les stimulants fiscaux actuels sont donc devenus plus généreux qu'il ne le faut pour les encourager à maintenir leur expansion. Par conséquent, je propose aussi de réduire immédiatement certaines des stimulants actuels. Dorénavant, l'épuisement ne pourra être déclaré que s'il est "gagné", et ce, uniquement jusqu'à concurrence d'un taux maximum annuel de 25 p. cent au lieu de 33 1/3 p. cent du revenu de production. Les dépenses d'exploration et d'aménagement au Canada pouvaient jusqu'ici être déduites immédiatement. Celles qui seront engagées à l'avenir devront être amorties au taux de 30 p. cent appliqué à la valeur résiduelle.

L'épuisement gagné, qu'on peut à l'heure actuelle accumuler à raison de \$1 pour \$3 de dépenses d'exploration et d'aménagement admissibles, sera maintenu. Alors qu'augmentent les bénéfices des industries d'exploitation des ressources et que disparaît l'épuisement automatique, cet épuisement gagné constituera un excellent stimulant à l'exploration. Dans le même ordre d'idée, je propose de conserver la possibilité de déduire immédiatement le coût des immobilisations relatives à une nouvelle mine ou à une importante extension d'une mine existante, en raison de l'encouragement qu'elle représente pour la mise en valeur.

Je crois que ces propositions sont bien adaptées aux objectifs que nous nous sommes fixés. Dans les circonstances actuelles, elles placent le gouvernement fédéral, mandataire de l'ensemble de la population, dans une situation meilleure et assez raisonnable quant à l'imposition de ce secteur de l'économie.

J'estime que ces mesures accroîtront de \$40 millions l'impôt fédéral dû pour 1974 par l'industrie minière, et de \$410 millions celui du secteur pétrolier et gazier. Pour ce qui est des huit provinces qui ont conclu avec nous des accords de perception, les montants correspondants devraient être de \$5 millions à l'égard des mines et de \$115 millions dans le cas du pétrole et du gaz. Comme l'Ontario et le Québec perçoivent eux-mêmes l'impôt sur les sociétés, je n'ai évidemment pas tenté de calculer l'augmentation de recettes dont bénéficieraient ces deux provinces.

## Institutions financières

Monsieur l'Orateur, un autre grand secteur du monde des affaires qui a été très lucratif ces dernières années est le secteur financier. Cela vaut particulièrement pour les plus grandes institutions. J'ai eu l'occasion d'étudier leur situation et en suis arrivé à plusieurs conclusions. Premièrement, le volume d'affaires des institutions financières - et, partant, leur rentabilité - a augmenté sensiblement. Deuxièmement, au cours de la dernière décennie, les pertes de ces institutions en général ont été inférieures à 1 p. cent et, dans le cas des plus grandes d'entre elles, n'ont même pas atteint 0.4 p. cent.

En octobre 1968, le ministre des Finances de l'époque avait modifié le régime fiscal des ces institutions en ramenant leurs provisions exonérées d'impôt de 3 p. cent à  $1\frac{1}{2}$  p. cent de l'actif admissible. Ce soir, je propose de réduire le niveau de ces provisions pour pertes de  $1\frac{1}{2}$  p. cent à 1 p. cent de l'actif admissible pour toutes les institutions financières comme les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et tous autres organismes tenus de calculer leurs provisions suivant cette formule. Cette mesure s'appliquera aux années d'imposition se terminant à compter de demain.

D'autre part, je reconnais que les pertes des petites institutions sont supérieures à celles des grandes. Je propose donc que le taux actuel de provision de  $1\frac{1}{2}$  p. cent soit maintenu pour la première tranche de \$2 milliards d'actif admissible et que le taux de 1 p. cent s'applique à l'excédent. Ce nouveau régime rapportera au gouvernement fédéral \$40 millions au cours de l'année financière 1974-1975. Nous serons ainsi assurés que les grands intermédiaires financiers assument leur juste part de la charge fiscale, tout en évitant de nuire aux petites et aux nouvelles institutions.

## Autres mesures touchant les sociétés

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant parler de mesures de caractère plus général concernant l'impôt des sociétés.

Les bénéficiaires des sociétés montent en flèche depuis un an ou deux. Ce mouvement correspond en partie à une reprise faisant suite à une période de contraction, mais les compagnies ont profité de la vigueur de l'économie et de plus-values sur les stocks à la faveur d'une vive hausse des prix. Je l'ai déjà dit

et je le répète ce soir, je me réjouis de l'amélioration de la situation des sociétés canadiennes, si essentielle au maintien de leur expansion et à la création de nouvelles possibilités d'emploi. Par contre, j'ai souligné à plusieurs reprises, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, qu'il fallait garder un juste milieu.

Etant donné le niveau des bénéficiaires des sociétés canadiennes, il convient que, pour quelque temps, elles nous fournissent des recettes fiscales supplémentaires. Je propose donc, sous réserve des importantes exceptions que je vais énumérer, d'appliquer une surtaxe de 10 p. cent à l'impôt sur le revenu des sociétés pendant la période allant du 1<sup>er</sup> mai 1974 au 30 avril 1975. Les versements mensuels que doivent faire les sociétés au titre de l'impôt seront majorés pour tenir compte de la surtaxe et des autres mesures présentées ce soir.

La surtaxe ne s'appliquera pas aux petites entreprises. Je m'efforce par tous les moyens d'encourager l'expansion de ces petites sociétés qui, dans une large mesure, appartiennent à des Canadiens et sont dirigées par des Canadiens.

Vu les importants changements que je propose d'apporter au régime fiscal des sociétés minières et pétrolières, leurs bénéficiaires de production seraient aussi exemptés de la mesure provisoire, qui s'appliquera pendant un an.

En outre, la surtaxe ne s'appliquera pas au secteur de la fabrication et de la transformation. Il est à mon avis, essentiel de maintenir la réduction de la charge fiscale de ce secteur extrêmement important afin de lui permettre de raffermir sa position face à la concurrence internationale. Les entreprises canadiennes de fabrication et de transformation sont toujours menacées par la concurrence étrangère à cause de la grande utilisation qu'on fait des dispositions fiscales du programme DISC aux Etats-Unis, du régime fiscal privilégié accordé aux fabricants dans d'autres pays et de l'augmentation des pressions exercées sur elles de l'étranger, tout récemment, par suite de la hausse du cours de notre monnaie.

Les industries de fabrication et de transformation constituent non seulement une importante source directe d'emplois, mais aussi un solide soutien pour le secteur tertiaire naissant de notre économie. Ce n'est pas dans les seules provinces du Centre, où sont situées actuellement la plupart de ces industries, qu'il convient d'encourager la fabrication et la transformation. Cela importe tout autant et même davantage dans les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique, qui, toutes, accordent la priorité absolue à l'élargissement des assises de leur économie par un vaste expansion du secteur secondaire de la fabrication et de la transformation.

Les mesures que nous avons prises atteignent exactement les objectifs visés. Après des années de croissance lente, les entreprises canadiennes de fabrication et de transformation connaissent un vif essor. Leurs bénéfices ont certes beaucoup augmenté, mais ils sont réinvesti massivement en vue d'accroître la capacité de production, l'offre de biens dont notre économie en expansion a besoin et le nombre d'emplois que nécessite une population active en progression rapide. Comme je l'ai déjà dit, le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication a progressé de 111,000 l'année dernière, soit de 8,000 emplois de plus que durant les six années précédentes réunies. La production manufacturière s'est élevée de 8 p. cent en 1973, accusant la plus forte augmentation depuis 1965. Les entreprises de fabrication ont investi dans de nouvelles installations de production de 19 p. cent de plus que l'an dernier et on s'attend à une hausse extraordinaire de 28 p. cent cette année, ce qui représenterait l'amélioration la plus considérable en plus d'une décennie.

Etant donné cette situation et la vulnérabilité du secteur à la concurrence étrangère, je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt du pays de maintenir, sur les bénéfices de fabrication et de transformation, le taux réduit d'impôt que le Parlement a adopté l'an dernier. Les députés se souviennent sans doute que, dans mon dernier budget, j'ai déclaré que la mesure complémentaire, mise en application par décret du conseil, qui prévoyait l'amortissement accéléré en deux ans des machines ou du matériel acquis par ce secteur, porterait sur une période initiale se terminant le 31 décembre 1974. J'ai l'intention de réexaminer cette disposition vers la fin de l'année, lorsque j'aurai les résultats de l'étude en cours sur le système d'amortissement ainsi que le rapport définitif sur l'influence des mesures fiscales sur les entreprises de fabrication et de transformation.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'expliquer brièvement pourquoi j'ai rejeté les propositions de certains députés de l'opposition qui préconisaient la perception d'un impôt sur les bénéfices excessifs. L'expérience pratique que l'on a déjà faite d'un tel système en a fait clairement ressortir les grandes lacunes. En premier lieu, il est extrêmement difficile de définir de façon équitable et pratique ce qu'on entend par bénéfices excessifs, par opposition au mercantilisme flagrant. N'importe quel programme relatif aux bénéfices excessifs est truffé d'échappatoires dont profitent certaines sociétés pour éviter de verser des impôts qu'elles devraient autrement payer. En second lieu, si l'on impose lourdement les bénéfices supérieurs à une limite jugée normale ou raisonnable, les entreprises n'ont plus tellement intérêt à comprimer leurs prix de revient et à maintenir ou accroître leur efficacité. Aussi, loin de diminuer les

tensions inflationnistes comme on le voudrait, l'impôt sur les bénéfiques excessifs tendrait-il à les accroître. C'est pourquoi j'ai rejeté l'idée d'un système complexe d'imposition des bénéfiques excessifs pour proposer plutôt une surtaxe temporaire d'un an qui est raisonnable et simple du point de vue administratif, tout en incitant encore les entreprises à être aussi rentables que possible.

Une autre mesure que je propose ce soir vise à ce que les entreprises non seulement paient leur juste part d'impôts, mais aussi le fassent rapidement. J'avance la date limite de règlement de l'impôt des sociétés pour la fixer à la fin du deuxième mois au lieu du troisième mois qui suit la fin de l'exercice de l'entreprise. Cette modification de date ne s'appliquera pas aux petites entreprises.

Tous ces aménagements de la fiscalité des sociétés se traduiront par une augmentation sensible des recettes fédérales au cours de l'année financière 1974-75. Si l'on n'avait pas touché au régime fiscal du secteur pétrolier et minier, la décision d'avancer la date limite de paiement de l'impôt aurait rapporté \$200 millions. Les mesures visant ce secteur auraient fait rentrer très peu d'argent dans les caisses de l'Etat si nous n'avions pas pris cette décision, parce que, dans son cas, les paiements n'auraient pas été reçus avant la prochaine année financière. Mais, combinées au changement de date, ces mesures devraient rapporter \$400 millions. On estime que les nouvelles dispositions applicables aux institutions financières procureront \$40 millions et que la surtaxe temporaire de 10 p. cent fournira \$150 millions. Prises ensemble, toutes ces mesures accroîtront de \$790 millions, pendant l'année financière en cours, les rentrées fédérales au titre de l'impôt sur les sociétés.

#### Taxes d'accise

Je voudrais passer maintenant à une autre source de recettes. J'ai déjà fait allusion à maintes reprises à la crise de l'énergie à laquelle nous avons dû faire face cette année. Nous sommes tous plus conscients maintenant de la nécessité d'économiser l'énergie, particulièrement le pétrole. Je propose une mesure qui agira quelque peu en ce sens.

A compter de ce soir, nous voulons appliquer une taxe d'accise spéciale aux voitures de tourisme et autres genres de véhicules à forte consommation d'énergie. Cette taxe frappera notamment les grosses voitures, les motocyclettes puissantes, les avions privés et les gros bateaux à moteur. Cette mesure rapportera au gouvernement fédéral \$10 millions de recettes supplémentaires en 1974-75.

J'ai souligné que l'un des impératifs de ce budget est de dégager des recettes au moins équivalentes aux réductions que je vais proposer dans un instant. Il me semble qu'une majoration des taxes frappant les alcools et le tabac constitue un bon moyen d'augmenter les recettes. Plus précisément, les modifications proposées, qui entrent en vigueur ce soir, visent à relever d'environ 15 p. cent les droits fédéraux sur les cigarettes, les cigares, le tabac, les spiritueux autres que la bière, et le vin, à l'exclusion du cidre. Cette mesure procurera au gouvernement fédéral \$100 millions de plus en recettes au cours de l'année financière 1974-75.

Ces augmentations se traduiront par un certain nombre de mesures, dont on trouvera les détails dans la motion des voies et moyens.

### Le programme anti-inflation

Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué que le cadre fiscal approprié à la situation actuelle doit maintenir les besoins de trésorerie à peu près au même niveau que l'an dernier. J'ai indiqué comment je me propose d'obtenir des recettes supplémentaires. J'aimerais maintenant exposer la façon dont ces recettes peuvent servir, dans ce cadre, à financer les mesures qui permettront le mieux de compléter et de renforcer notre politique de lutte contre l'inflation.

### Mesures destinées à accroître l'offre

Le premier élément de notre stratégie anti-inflationniste est toujours l'expansion de l'offre. Les principales caractéristiques de cette politique sont déjà en place depuis quelque temps. Nos politiques fiscale et monétaire ont été conçues pour permettre à notre économie de se développer à plein. Nous avons pris des mesures pour accroître la capacité de l'économie de produire avec efficacité les biens et services requis, ce qui non seulement augmente notre capacité de production, mais crée également des emplois rémunérateurs et satisfaisants, remédie aux pénuries et diminue les coûts. Les allègements fiscaux consentis aux entreprises de fabrication et de transformation sont visiblement en train d'engendrer cet accroissement massif de la capacité.

En outre, dans le cadre des accords intervenus dans le domaine pétroliers, les gouvernements des provinces productrices vont consacrer d'importantes sommes à l'encouragement de l'exploration et de la mise en valeur. La société nationale des pétroles poursuivra les mêmes objectifs. Pour aider à satisfaire les

besoins croissants d'électricité, nous avons annoncé un important programme d'aide aux lignes interrégionales de transport d'énergie. Nous avons également lancé, à l'échelle nationale, une politique de soutien des centrales nucléaires utilisant ce remarquable réacteur qu'est le CANDU, fruit de la science et de la technique canadiennes produit sous l'égide du gouvernement fédéral.

Des mesures de grande portée ont déjà été prises en faveur des agriculteurs et des pêcheurs, qui ont reçu l'assurance de pouvoir écouler leur production accrue à un juste prix. A cet égard, le gouvernement prendra d'autres engagements financiers considérables par le biais de nouvelles mesures législatives qui seront présentées sous peu et, bien entendu, la Chambre a tout récemment adopté d'importantes mesures pour améliorer l'efficacité de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Mon collègue de l'Agriculture présentera lui aussi des aménagements à la Loi sur le crédit agricole pour accroître les immobilisations destinées à la production de denrées alimentaires. Une modification portera à bien plus de \$2 milliards la somme globale des prêts fédéraux disponibles pour augmenter et améliorer la production agricole. En outre, des dispositions spéciales seront proposées en vue de faciliter aux jeunes agriculteurs l'achat de terres et la mise sur pied de leur propre entreprise. L'an dernier, la valeur globale des prêts consentis par la Société du crédit agricole a plus que doublé, passant à environ \$400 millions en autorisations. Au cours de l'année financière actuelle, le budget d'établissement de la Société fera un nouveau bond pour dépasser largement les \$500 millions.

Plus tard, lorsque je parlerai de la réforme fiscale, je proposerai une importante mesure d'allègement en faveur des petites entreprises, afin de les encourager à contribuer davantage à l'accroissement de l'offre.

La politique fiscale et monétaire d'ensemble proposée dans ce budget, en assurant une demande globale suffisante, permettra à une quantité accrue de biens et de services d'arriver sur le marché à un rythme aussi rapide que l'économie pourra les produire.

### Mesures visant à contenir certains prix

Le deuxième volet de notre stratégie anti-inflationniste consiste à modérer la hausse des prix de certains produits lorsque c'est possible. Le gouvernement a déjà adopté un certain nombre de mesures. La plus importante est celle grâce à laquelle on a maintenu les prix intérieurs du pétrole à environ 55 p. cent du prix international. Les subventions relatives au pain et au lait ont aussi soulagé tous les consommateurs. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a attiré l'attention du public sur les méthodes pratiques d'établissement des prix et de commercialisation dans des secteurs sensibles. Le gouvernement sollicite les pouvoirs qui lui permettront d'agir dans des cas particuliers de mercantilisme. Mon dernier budget avait aboli la taxe de vente sur les vêtements pour enfants, les produits alimentaires restants et les boissons non alcoolisées, ainsi que certains autres produits, tout en abaissant les droits de douane sur un large éventail de biens de consommation.

Je propose ce soir de supprimer la taxe de vente sur tous les vêtements et chaussures. Ces articles représentent un poste important dans le budget de la plupart des familles, et cette mesure devrait en réduire sensiblement le prix. Elle porte sur un volume annuel de dépenses familiales d'environ \$5 milliards. Elle va permettre aux consommateurs d'économiser directement \$280 millions en taxes, sans compter la baisse appréciable liée à la pratique, courante dans le commerce, qui consiste à calculer la marge bénéficiaire à partir du prix de revient toutes taxes comprises.

Je précise à l'intention du monde des affaires - grosistes et détaillants en particulier - que cette mesure a pour but d'aider les Canadiens en réduisant les prix. Je pense bien que dans la plupart des cas les consommateurs en profiteront. J'entends toutefois prier mon collègue de la Consommation et des Corporations de suivre de près l'évolution des prix du vêtement et de la chaussure et de me tenir au courant. Si cette mesure ne se traduisait pas dans les prix, je m'engage à recommander au gouvernement d'intervenir, d'une façon ou d'une autre, pour que ce soit bien le consommateur qui en bénéficie et non les profiteurs.

Pour faire pendant aux relèvements fiscaux que j'annonçais plus tôt à l'égard des véhicules à forte consommation d'énergie, je propose d'exonérer de la taxe de vente les autobus et autres véhicules de transport en commun achetés par les administrations locales. Cela aiderait grandement les municipalités à améliorer leurs systèmes de transport en commun et contribuerait à réduire l'emploi de la voiture particulière, à diminuer la consommation nationale d'énergie et à combattre la pollution.

Toujours dans le domaine de la taxe de vente, je propose de la supprimer dans le cas des bicyclettes. L'intérêt de cette mesure apparaîtra clairement aux nombreux Canadiens qui s'adonnent à cette activité de loisir populaire et saine.

#### Modifications tarifaires

L'exposé budgétaire de l'an dernier annonçait une réduction des droits de douane pour une période d'un an sur un large éventail de biens de consommation. Ces réductions ont touché une masse de produits évaluée à environ \$1.6 milliard en 1973. La Chambre est actuellement saisie du bill C-21 qui, une fois adopté, prolongerait ces réductions temporaires jusqu'au 30 juin 1974. Comme les négociations du GATT tardent, je propose maintenant la prolongation de ces mesures jusqu'au 31 décembre 1974, sauf en ce qui concerne un article.

#### Cours du change

Un autre allègement de notre structure des prix résulte de la hausse du cours du dollars canadien, attribuable aux bons résultats d'ensemble de notre économie et à la confiance des autres pays en notre avenir. Le gouvernement n'a pas cherché à provoquer cette hausse; elle est due à l'action des forces sous-jacentes à l'oeuvre sur le marché des changes, où nous ne sommes intervenus que pour maintenir l'ordre. Nous continuerons de veiller à ce que la position concurrentielle de notre industrie ne soit pas affaiblie. Il ne fait cependant aucun doute que la hausse qui s'est produite apporte un certain allègement en ralentissant la montée du coût de la vie.

#### Logement

Un aspect important du problème de l'inflation observé au Canada ces derniers temps réside dans ses répercussions sur le coût du logement et la capacité du Canadien moyen, particulièrement les jeunes et les personnes à revenus modestes, à satisfaire ses besoins en matière de logement. Le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures et de programmes importants pour atténuer les aspects du problème relatifs à l'offre et aux coûts. Ces mesures se sont traduites dans l'augmentation du budget annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui atteint \$1.2 milliard. Une aide particulière aux familles à faibles revenus a réduit pour elles le coût net du financement

hypothécaire. En effet, dans les cas de nécessité manifeste, le montant de la subvention pour l'acquisition d'une maison arrive à réduire à près de 6 p. cent le taux effectif d'intérêt payé. On a également développé et amélioré les programmes visant à aider les municipalités à aménager des terrains, afin d'accélérer l'ensemble des opérations nécessaires pour accroître le nombre de terrains viabilisés sur le marché.

Je veux annoncer ce soir d'autres mesures destinées à améliorer la situation dans le domaine du logement. Mais je devrais auparavant revenir sur certaines suggestions populaires à cet égard, notamment la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction, le subventionnement des taux d'intérêts et la possibilité de déduire les intérêts hypothécaires aux fins de l'impôt. Outre les problèmes de coûts et d'injustice qu'elles soulèvent, dans le contexte actuel d'un marché favorable aux vendeurs, toutes ces suggestions présentent le défaut rédhibitoire de stimuler excessivement la demande, de faire grimper les prix et d'accorder des avantages qui iraient presque inévitablement aux constructeurs et aux vendeurs. Mon objectif consiste au contraire à aider les acheteurs, grâce aux propositions que voici.

Tout d'abord, un élément fiscal qui limite peut-être le nombre des terrains disponibles pour le logement tient à ce que le contribuable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une société, puisse déduire de ses autres revenus les frais de détention des terrains qu'il conserve en vue de leur aménagement ultérieur. Cette pratique a fait baisser le coût financier du maintien de terrains non aménagés et, par conséquent, rendu leur utilisation moins urgente.

Je propose donc que les frais de détention de terrains qui attendent d'être aménagés ne soient plus déductibles des autres revenus et n'entrent en ligne de compte que lorsque les terrains sont vendus. Cette nouvelle règle ne s'appliquerait pas aux terrains détenus principalement afin d'en retirer un loyer dans l'année, ni à ceux qui sont utilisés dans le cadre d'une entreprise non immobilière. Cette mesure, dont le produit est évalué à environ \$10 millions pour cette année, favorisera l'offre de terrains à bâtir.

En deuxième lieu, je propose d'exempter de la taxe de vente toute une gamme de matériel de construction, notamment les excavateurs, les engins de terrassement, les grues à colonne, les grues automotrices, les compresseurs à air et les pompes, le matériel de préparation et de répandage du béton et du bitume, ainsi que plusieurs autres catégories de produits utilisés dans la construction. Cette mesure aura pour effet d'exonérer de la taxe de vente toutes les principales catégories de matériel de construction acheté par les entrepreneurs et les administrations locales.

En troisième lieu, afin d'aider les municipalités, qui sont également aux prises avec le problème du logement, j'ai l'intention de supprimer la taxe fédérale de vente sur les articles et matériaux achetés par les administrations locales en vue de la construction de réseaux de distribution d'eau.

Ces deux dernières mesures entraîneront une réduction directe de frais de \$50 millions, plus une diminution indirecte d'un montant également considérable.

En quatrième lieu, conjointement avec mon collègue le ministre d'Etat chargé du Logement et des Affaires urbaines, je propose des mesures qui permettront d'affecter au logement à coût modique la plus large proportion possible de fonds hypothécaires. Outre le recours aux dispositions touchant l'assurance des prêts hypothécaires que renferme la Loi nationale sur l'habitation, nous avons l'intention d'obtenir l'appui des principales institutions prêteuses et des sociétés privées d'assurance hypothécaire en vue de la révision des premiers versements, de telle sorte que les prêts à quotient élevé soient réservés à l'achat de logements à prix moyen et modéré.

La dernière et plus importante mesure que je propose dans ce domaine va atténuer considérablement les énormes difficultés que doivent surmonter nos jeunes qui veulent épargner la somme requise pour faire un versement initial à l'achat d'une maison et acquérir les meubles et l'équipement indispensables.

Tous les contribuables de plus de 18 ans qui ne possèdent pas leur maison pourront verser jusqu'à \$1,000 par an, le plafond absolu étant de \$10,000, à un régime enregistré d'épargne-logement. Ces versements seront déductibles lors du calcul de l'impôt sur le revenu. Le revenu gagné par le régime ne sera pas imposé, ni le produit retiré de celui-ci s'il sert à effectuer un versement initial lors de l'achat d'une maison et à se meubler au moment où l'on emménage. Cette mesure s'applique non seulement aux maisons urbaines, mais aussi aux maisons de fermes. Les rouages de ce nouveau régime sont décrits dans l'Avis de motion des voies et moyens mais il fonctionnera en gros de la même façon que le régime actuel d'épargne-retraite.

Je suis certain que ce régime novateur encouragera l'épargne et facilitera aux Canadiens l'acquisition d'une maison. Combiné aux mesures à prendre à l'égard des premiers versements, il devrait contribuer à atténuer les pressions spéculatives qui s'exercent actuellement sur le prix du logement. Il est difficile d'évaluer le coût de cette nouvelle mesure. Il ne fait cependant aucun doute que, à mesure qu'il évoluera et que les Canadiens se rendront compte de sa valeur réelle, le Régime enregistré d'épargne-logement permettra à de nombreux Canadiens, aux jeunes en particulier, de payer beaucoup moins d'impôts.

### Allègement du fardeau de l'inflation

Le troisième volet de la stratégie anti-inflationniste du gouvernement consiste à alléger le fardeau des Canadiens les plus vulnérables. Nous avons déjà adopté l'indexation complète des pensions de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et du Régime de pensions du Canada. Nous avons indexé les pensions dans le secteur public et facilité l'indexation de celles du secteur privé. Dans le cas des allocations familiales, non seulement les avons nous fortement augmentées, mais nous avons fait en sorte que leur valeur réelle soit maintenue. Nous avons aussi relevé graduellement le salaire fédéral minimum. Mon dernier budget comportait une réduction très sensible de l'impôt sur le revenu des particuliers, surtout pour les groupes à faible revenu, et prévoyait son indexation.

Ce soir, je propose une vaste gamme de mesures qui atténueront encore davantage les répercussions de l'inflation sur tous les Canadiens, en particulier ceux dont le revenu est modeste.

D'abord, au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, on se souvient que, l'an dernier encore, j'ai présenté une mesure accordant à tous les contribuables une réduction fiscale sous la forme d'un dégrèvement de 5 p. cent à l'égard de l'impôt fédéral à payer, avec un minimum de \$100 et un maximum de \$500. Je compte non seulement maintenir cette réduction sensible, mais l'augmenter pour les catégories à faible revenu. A cette fin, je porterai le dégrèvement minimum de \$100 à \$150 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974.

Cette mesure diminuera les impôts de tous les contribuables gagnant jusqu'à \$13,000 - \$14,000, et profitera surtout à ceux dont le revenu est inférieur à \$10,000. Par exemple, un contribuable marié ayant deux enfants et gagnant \$6,000 verra son impôt total baisser de \$319 à \$269, ce qui représente une diminution de 15 p. cent. Cet allègement fiscal permettra à au moins 300,000 Canadiens de ne plus payer d'impôt fédéral.

Les tables de déduction à la source seront révisées au 1<sup>er</sup> juillet 1974, afin que cette mesure puisse se faire pleinement sentir au second semestre. Pour l'année financière 1974-75, elle coûtera environ \$440 millions en impôts sur les particuliers.

Les députés savent bien entendu que, en raison de la réforme fiscale, le taux d'imposition des 500 premiers dollars de revenu imposable sera réduit cette année de 15 à 12 p. cent. Il est encore plus important de noter que tous les contribuables

bénéficient maintenant de l'avantage permanent que leur a procuré l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce nouveau régime a eu pour effet d'augmenter les exemptions et d'élever les tranches d'imposition de 6.6 p. cent cette année - ainsi que de dispenser 175,000 autres personnes de l'impôt fédéral. Dans le cadre de ce système automatique d'atténuation des inconvénients de l'inflation pour tous les contribuables, il y aura un autre rajustement l'an prochain, afin de tenir entièrement compte de l'augmentation actuelle de l'indice des prix à la consommation.

Dans notre souci principal de lutte contre l'inflation, nous ne devons pas négliger les besoins des Canadiens désavantagés par la maladie et d'autres incapacités. A cet égard, nous allongerons considérablement, au moyen d'un règlement, la liste des dépenses considérées par le fisc comme frais médicaux. Dans cette liste figureront dorénavant, entre autres, les appareils électroniques de surveillance cardiaque, les chaussures et bottines orthopédiques, les lits d'hôpital nécessaires à domicile, ainsi que les appareils aidant les infirmes à se déplacer.

En outre, je propose un changement qui aidera les Canadiens obligés de garder le lit ou de rester dans une chaise roulante une grande partie de la journée et pendant plus de 12 mois. Ces contribuables auront le droit de réclamer la déduction supplémentaire de \$1,000 dont bénéficient actuellement les aveugles et les personnes qui souffrent d'une invalidité permanente. A l'heure actuelle, la déduction de \$1,000 par an n'est accordée qu'aux personnes qui ont dû garder le lit ou rester dans une chaise roulante durant toute l'année d'imposition. Cette disposition fera l'objet de deux modifications. La période sera changée de façon à s'appliquer aux personnes immobilisées pendant toute période de 12 mois se terminant dans l'année. La seconde modification permettra à une personne qui peut quitter son lit ou sa chaise roulante pendant certaines périodes de la journée d'avoir tout de même droit à la déduction. Il est ainsi tenu compte du fait que le malade a souvent intérêt à sortir de son lit ou de sa chaise roulante chaque fois que cela lui est possible.

J'aimerais aussi annoncer que mon collègue chargé des Affaires des anciens combattants présentera des mesures visant à aider ceux d'entre eux qui sont dans le besoin, leurs survivants ou les personnes à leur charge, à faire face à la hausse du coût de la vie. A compter d'octobre 1973, les plafonds de revenu relatifs aux allocations aux anciens combattants et aux allocations de guerre aux civils seront relevés de 5.3 p. cent et rajustés tous les trois mois par la suite, en fonction de l'indice des prix à la consommation. Les pensions seront majorées du même montant que le plafond. Ces modifications maintiennent le rapport existant

entre les allocations des anciens combattants et les pensions de vieillesse. Je propose également que, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1974, les allocations aux orphelins soient portées à \$125 par mois chaque année conformément à la formule prévue pour les allocations familiales. On accordera une nouvelle allocation à l'égard des enfants à la charge d'anciens combattants dans le besoin, et l'âge limite d'admissibilité aux allocations actuellement versées pour un enfant ou à un orphelin sera porté à 25 ans, à condition que cet enfant ou que cet orphelin poursuive ses études. Ces modifications coûteront \$10 millions supplémentaires en 1974-75.

### Mesures visant à encourager et protéger l'épargne

L'un des aspects les plus pernicioeux de l'inflation est son effet érosif sur la valeur réelle de l'épargne. Ce budget comprend deux grandes mesures visant à atténuer cet effet. La première tient compte du fait que la hausse récente des taux d'intérêt, bien qu'appréciable, ne compense pas, surtout une fois l'impôt déduit, la dépréciation de l'épargne placée dans des valeurs productives d'intérêt. Je propose donc qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974, la première tranche de \$1,000 de revenu en intérêts sur des créances comme les dépôts auprès des banques et des sociétés de fiducie, les hypothèques, les Obligations d'épargne du Canada et autres obligations, soit déductible dans le calcul du revenu imposable des particuliers. L'Avis de motion de voies et moyens fournit de plus amples détails.

Je propose un montant maximum de \$1,000 par année parce que je veux aider le contribuable moyen; mon intention n'est pas d'offrir aux nantis de notre société la possibilité d'échapper à la charge fiscale qui leur incombe. A mon avis, cette proposition encouragera vivement les Canadiens de condition moyenne à épargner. La mesure diminuera l'impôt des particuliers d'environ \$270 millions en 1974-75.

La seconde mesure concerne l'obligation particulière du gouvernement fédéral grâce à laquelle près de deux millions de Canadiens font des économies. Je veux parler des Obligations d'épargne du Canada. Près de 10.5 milliards de ces titres sont en circulation et leur rendement ne reflète pas les taux d'intérêt actuels. Pour porter à 9 p. cent le rendement réel moyen à l'échéance, je propose d'offrir des primes en espèces aux détenteurs de ces obligations. Plus précisément, les obligations venant à échéance avant le 1<sup>er</sup> novembre 1979 donneront droit à une prime à échéance. Celles qui arriveront à échéance après le 1<sup>er</sup> novembre 1979 donneront droit à deux primes en espèces: une prime provisoire au 1<sup>er</sup> novembre 1979 et une autre à la date d'échéance.

Ainsi, le détenteur d'une Obligation d'épargne du Canada de l'émission 1967-68 d'un montant de \$1,000 toucherait une première prime de \$220 en 1979, et une autre prime de \$30 à l'échéance, en 1980.

Dans tous les cas, ces primes, qui porteront à 9 p. cent le taux de rendement à l'échéance, seront assujetties aux plus faibles taux d'imposition réels applicables aux gains en capital. Toutes les autres caractéristiques des Obligations d'épargne du Canada demeurent, y compris la possibilité d'encaissement à vue et l'intérêt composé. Il va de soi que l'émission actuelle d'Obligations d'épargne du Canada, qui est encore en vente, donnera également droit aux deux primes. Les épargnants qui voudront souscrire de ces obligations sauront qu'elles leur rapporteront 9 p. cent d'intérêt s'ils la conservent jusqu'à l'échéance. On a pris des mesures pour informer les détenteurs d'Obligations d'épargne du Canada des démarches à accomplir pour obtenir ces avantages.

Parmi les nombreux Canadiens qui épargnent au moyen de titres à revenu fixe et qui vont bénéficier de ces deux mesures, on trouve une forte proportion de retraités d'âge avancé dont le revenu provient pour une bonne part des intérêts que leur rapportent les économies de toute une vie. Il faut tout faire pour aider ces personnes qui ont mis de l'argent de côté pour leurs vieux jours.

Ma dernière proposition touchant l'épargne des Canadiens consiste à élargir un important moyen d'encouragement à l'épargne en vue de la retraite. Comme le savent les députés, les régimes enregistrés d'épargne-retraite permettent, dans certaines limites, de différer l'impôt sur les économies accumulées pour la retraite. Les Canadiens en font maintenant largement usage pour s'assurer un revenu après leur vie active. J'ai estimé que nous devons faire preuve de plus de souplesse en permettant au contribuable d'assurer son avenir et celui de son conjoint grâce aux régimes d'épargne-retraite. Je propose donc d'autoriser le contribuable à déduire les versements faits à un régime enregistré d'épargne-retraite pour le compte de son conjoint lorsqu'il n'utilise pas lui-même la totalité de la déduction permise. Cette mesure permettra donc à un mari de renoncer aux versements qu'il pourrait faire à son propre régime enregistré d'épargne-retraite pour les déposer au compte de sa femme qui s'occupe de la famille et du foyer. Elle assurera la même possibilité à l'épouse qui gagne le pain de la famille et peut se prévaloir d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

## La réforme fiscale

J'aimerais vous entretenir brièvement du processus continu de la réforme fiscale. Un de mes premiers soucis a été de veiller à l'amélioration de la loi de l'impôt sur le revenu à la lumière de l'expérience acquise par son application. Comme on le verra d'après la longueur de la motion des voies et moyens que je déposerai ce soir, ça n'a pas été une mince tâche. Il faut néanmoins s'y atteler si nous voulons que le régime fiscal fonctionne efficacement et équitablement dans la société aujourd'hui. Les modifications proposées tiennent compte des enseignements tirés de l'application des nouvelles dispositions fiscales ainsi que de nombreuses suggestions utiles émanant du grand public.

J'ai accordé une attention toute particulière, entre autres, à l'application des dispositions fiscales à la réorganisation des sociétés. Si nous voulons avoir des entreprises dynamiques et efficaces, il ne faut pas que le régime fiscal entrave les réorganisations motivées par le souci du rendement et de l'adaptation aux besoins changeants de notre société de concurrence. J'ai étudié à fond, au cours de l'année écoulée, les dispositions pertinentes et en ai conclu que des changements s'imposaient. Je propose donc un adoucissement des règles existantes lorsque, de toute évidence, les remaniements de sociétés se font dans un but économique légitime et non dans l'intention d'échapper à l'impôt.

La réforme fiscale de 1972 s'est accompagnée de nouvelles règles permettant la distribution aux actionnaires, en exonération d'impôt, de certains excédents constitués par les sociétés avant 1972. Un certain nombre d'entreprises éprouvent encore des difficultés à se conformer aux exigences techniques de ces règles. C'est pourquoi je présente ce soir des modifications qui simplifieront ces dernières et élimineront les désagréments que pourrait causer une mauvaise interprétation de la loi.

J'ai également remarqué que le régime fiscal donnait lieu à des injustices dans les cas d'expropriation, de perte ou de destruction de biens. Il arrive souvent qu'un contribuable doive payer un impôt élevé bien avant le règlement de l'affaire et le déblocage des fonds. Cela semble fort injuste. Je présente donc une modification visant à ce qu'aucun impôt ne soit exigible en pareilles circonstances tant que le montant du dédommagement n'est pas été déterminé définitivement.

Je propose plusieurs assouplissements à la fiscalité des sociétés de personnes. Les nouvelles dispositions permettront aux associés de quitter plus facilement une société, soit pour prendre leur retraite, soit pour occuper un poste ailleurs.

Un autre secteur très débattu de la réforme fiscale concerne l'imposition des revenus de provenance étrangère. J'ai d'importants changements à annoncer ce soir au sujet des règles sur le revenu dit "passif". Présentées dans le cadre de la réforme fiscale de 1971, ces règles visaient à prévenir le détournement de revenus qui auraient été imposables au Canada.

A cet égard, la loi était nouvelle et forcément complexe. Son application a été reportée à 1975 pour permettre au gouvernement de la réexaminer en fonction des observations présentées. Les modifications envisagées assurent une meilleure protection contre le recours frauduleux aux refuges fiscaux afin d'éviter l'impôt canadien sur le revenu des placements passifs et sur les revenus sortis du pays. Simultanément, les modifications retirent du champ d'application de ces règles les recettes tirées par les Canadiens d'entreprises exploitées activement à l'étranger. En outre, les règles ne s'appliqueront qu'aux sociétés et fiducies à l'étranger qui sont contrôlées par des contribuables canadiens et non, comme c'est actuellement le cas, à celles dans lesquelles ils peuvent avoir une simple participation. Notre contexte fiscal doit demeurer favorable aux sociétés canadiennes qui font concurrence, hors de nos frontières, aux grandes entreprises multinationales étrangères. Les modifications proposées dans ce domaine ont pour but d'assurer le respect de ce principe.

J'aimerais également parler de la protection du patrimoine culturel du Canada. Au début de l'année, mon collègue le Secrétaire d'Etat a annoncé des mesures visant à réglementer l'exportation d'objets qui ont une importance pour le Canada à titre de trésors culturels, artistiques, historiques ou scientifiques. Le projet de loi que le Secrétaire d'Etat présentera en temps voulu à la Chambre contiendra certaines dispositions fiscales incitant les propriétaires de ces trésors à les conserver au Canada.

Enfin, monsieur l'Orateur, je veux annoncer une modification de la plus haute importance de notre régime fiscal actuel. Nous savons tous que la vigueur de notre économie repose en grande mesure sur les efforts des petites entreprises indépendantes. Elles constituent un foyer permanent d'innovation et de dynamisme et jouent un rôle essentiel dans le maintien des intérêts canadiens.

Les députés se souviennent sans doute qu'à l'époque de la réforme fiscale, une disposition spéciale prévoyait que les 50,000 premiers dollars du revenu annuel d'une entreprise privée contrôlée par des capitaux canadiens étaient imposables à un taux de faveur jusqu'à ce que la compagnie ait atteint \$400,000. Afin de fournir un autre stimulant à ce secteur vital de notre économie, je propose de faire passer immédiatement la limite cumulative de \$400,000 à \$500,000 et le montant du revenu annuel passible de ce faible taux d'imposition de \$50,000 à \$100,000.

#### Autres modifications tarifaires

Compte tenu des prochaines négociations commerciales multilatérales - les négociations de Tokyo -, je ne propose pour le moment que quelques modifications au Tarif des douanes. Une grande partie des demandes de changements tarifaires que nous avons reçues devront être examinées dans le cadre des négociations.

Il convient de mentionner tout particulièrement la suppression des droits de douane sur les articles d'artisanat importés des pays en voie de développement. Certains de ces objets d'artisanat produits par les pays jouissant du tarif préférentiel général seront admis en franchise de droits en vertu de cette nouvelle disposition.

Nous proposons une autre mesure très importante, qui se rapporte aux exemptions pour touristes. Il s'agit de libéraliser les dispositions du Tarif des douanes selon lesquelles les effets rapportés de l'étranger par des résidents du Canada sont exemptés de droits et de taxes. L'exemption trimestrielle permise après une absence de 48 heures sera doublée, passant de \$25 à \$50. L'exemption annuelle, dont on peut actuellement profiter après 12 jours ou plus passés hors du Canada, passera de \$100 à \$150. En outre, la période d'absence minimale donnant droit à l'exemption annuelle sera réduite de 12 à 7 jours. J'aimerais aussi mentionner que le ministre du Revenu national a récemment ordonné qu'on simplifie les formalités à la frontière pour ceux qui réclament l'exemption trimestrielle.

Ces changements seront très avantageux pour les Canadiens toujours plus nombreux qui voyagent à l'étranger.

### Résumé de la situation financière

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant résumer brièvement la situation financière du gouvernement en tenant compte des propositions faites ce soir. Les besoins de trésorerie du gouvernement en 1974-75 seront d'environ \$2 milliards abstraction faite des opérations sur devises. Etant donné que certains paiements importants, comme les prêts au Canadien National et à Air Canada en vertu de la Loi de financement et des garanties et d'autres dépenses, qui devaient être faits au cours de l'année financière précédente n'ont été effectués que cette année-ci, ce chiffre de \$2 milliards ne diffère pas, en pratique, du montant de l'année dernière. Le déficit budgétaire de 1974-75 sera un peu moins élevé que celui de la dernière année financière. Dans le cadre des comptes nationaux, le déficit de \$500 millions enregistré en 1973-74 sera réduit de plus de la moitié pendant l'année courante.

Je dois rappeler aux députés que tous ces chiffres sont estimatifs. Le résultat réel des comptes financiers reflétera les décisions prises par la Chambre à l'égard des mesures dont elle est maintenant saisie ou qui seront présentées dans le courant de l'année financière.

Si vous le permettez, j'aimerais maintenant verser au Hansard d'aujourd'hui des tableaux supplémentaires indiquant les besoins de trésorerie du gouvernement, le détail de ses recettes budgétaires, les recettes et dépenses fédérales dans le cadre de la comptabilité nationale et un rapprochement de ces chiffres avec ceux des comptes publics. Les renseignements donnés dans ces tableaux s'appliquent aux années financières 1973-74 et 1974-75.

J'aimerais également déposer plusieurs motions de voies et moyens énonçant les changements que j'ai proposés ce soir et désirerais qu'on les imprime en appendice aux Procès-verbaux.

### Conclusion

Le budget que j'ai présenté ce soir est sensé du point de vue fiscal. C'est un budget équitable qui vise à prélever des recettes là où on en souffrira le moins pour les affecter là où on en a le plus besoin. Il s'agit d'un budget sain sur le plan économique qui attaque le mal de l'inflation à la racine, à savoir l'insuffisance de l'offre. Il témoigne du fait que le meilleur moyen de remédier tant à l'inflation qu'au chômage

consiste à accroître notre capacité de production en étendant notre assise agricole et industrielle. Il accentue également notre politique de protection des plus démunis contre les méfaits de l'inflation, et de modération des hausses du prix d'un certain nombre de produits qui jouent un rôle important dans notre vie quotidienne.

J'ai toujours été franc envers le Parlement et les Canadiens. J'ai rejeté dans ce budget toute mesure superficielle - la démarche facile, démagogique, qui ne tiendrait pas compte de la réalité et des intérêts supérieurs des Canadiens. Je fais le pari que les Canadiens sont trop intelligents pour se laisser prendre aux artifices et aux belles paroles; ils veulent connaître les faits, agréables ou non, et tout ce qu'ils nous demandent c'est de faire de notre mieux pour trouver des solutions.

Ce budget traduit ma détermination à lutter contre l'inflation. Il présente une politique fiscale et monétaire solide. Il traduit la nécessité, pour tous les gouvernements, dont celui-ci, responsable devant le Parlement, de comprimer les dépenses. Il est axé sur le point névralgique de l'économie - les contraintes de capacité - et propose des solutions qui tiennent compte de la place du Canada sur les marchés mondiaux. Nous ne sommes pas désarmés, mais nous ne sommes pas non plus tout à fait à l'abri des tendances des prix mondiaux.

La première fois que je me suis adressé à la Chambre à titre de ministre des Finances, j'ai déclaré qu'une économie laisserait toujours à désirer s'il s'y trouvait des gens désireux de travailler qui cherchaient vainement un emploi. La situation s'est améliorée, mais les résultats ne me satisfont pas encore. Maintenant que c'est le coût de la vie qui retient notre attention, je dis que je ne serai pas satisfait si le Canada se contente de faire mieux que ses principaux concurrents. Il faut faire plus. Mes objectifs ne sont pas relatifs mais absolus: diminuer le taux d'inflation, atténuer les tensions que les prix exercent sur les revenus, l'épargne et la sérénité des Canadiens.

On peut y arriver. Il faudra du temps, mais nous y arriverons, à la fois parce que les prix internationaux des produits de base fléchiront et parce que les politiques du gouvernement actuel se révéleront efficaces.

Je sais que la plupart des Canadiens accepteront le message que je leur livre ce soir et approuveront l'orientation et l'esprit de ce budget, car ils sont doués d'un solide bon sens et d'un esprit ouvert. Si la Chambre peut se résoudre à considérer mon budget avec le même bon sens et la même ouverture d'esprit, les mesures que j'ai proposées rallieront, j'en suis convaincu, l'appui d'un nombre suffisant de députés pour en assurer l'adoption.

BESOINS DE TRESORERIE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1973-74 Chiffres provisoires (1)	1974-75 Prévisions (2)
(Millions de dollars)		
Opérations budgétaires		
Recettes	19,000	23,950
Dépenses	-20,000	-24,400
Excédent (+) ou déficit (-)	- 1,000	- 450
Opérations non-budgétaires nettes -		
à l'exclusion des transactions de devises	- 675	- 1,550
Besoins totaux de trésorerie - à l'exclusion des transactions de devises	- 1,675	- 2,000
Transactions de devises (3)	297	- 368
Besoins totaux de trésorerie - y compris les transactions de devises	- 1,378	- 2,368

- (1) Les chiffres figurant à cette colonne sont sujets à des changements par suite de la fermeture des comptes à la fin de l'exercice financier. Néanmoins, les chiffres quant aux besoins totaux de trésorerie, incluant ou excluant les transactions de devises, ne sont sujets qu'à des ajustements mineurs.
- (2) Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.
- (3) Les besoins de trésorerie dûs aux transactions de devises pour l'année fiscale 1974-75 reflètent les transactions qui ont eu lieu au cours du mois d'avril.

RECETTES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

---

	1973-74 Chiffres provisoires (1)	1974-75 Prévisions (2)
(Millions de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers	7,915	9,500
Impôt sur le revenu des corporations	3,185	4,610
Impôt des non-résidents	325	340
Impôt sur les successions	15	-
Droits de douane	1,375	1,520
Taxe de vente	2,625	2,640
Taxe sur les exportations de pétrole	300	1,740
Autres droits et taxes	1,080	1,250
Total des recettes fiscales	16,820	21,600
Total des recettes non-fiscales	2,180	2,350
Total des recettes budgétaires	19,000	23,950

---

(1) Les chiffres figurant à cette colonne sont sujets à des changements par suite de la fermeture des comptes à la fin de l'exercice financier.

(2) Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.

RECETTES ET DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
BASEES SUR LES COMPTES NATIONAUX

	1973-74 Prévisions (1)	1974-75 Prévisions (1)
(Millions de dollars)		
<b>Recettes</b>		
Impôts directs, particuliers	10,950	13,405
Impôts directs, corporations	3,520	4,860
Impôts directs, non-résidents	325	350
Impôts indirects	6,475	8,095
Autres transferts courants des particuliers	5	5
Revenus de placements	1,850	2,095
Provisions pour consommation de capital	<u>300</u>	<u>330</u>
Recettes totales	23,425	29,140
<b>Dépenses</b>		
Biens et services courants (autres que pour la défense)	6,250	7,025
(pour la défense)	(3,950)	(4,575)
	(2,300)	(2,450)
Transferts aux particuliers	7,540	9,215
Subventions	1,025	2,335
Subventions de capital	235	210
Transferts courants aux non-résidents	305	410
Intérêt sur la dette publique	2,600	2,960
Transferts aux provinces	5,080	6,150
Transferts aux administrations locales	110	120
Formation brute de capital	<u>780</u>	<u>875</u>
Dépenses totales	23,925	29,300
Excédent (+) ou déficit (-)	-500	-160

(1) Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
 CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1973-74	1974-75
	Prévisions (1)	Prévisions (1)
(Millions de dollars)		
Recettes budgétaires	19,000	23,950
Moins		
Recettes et déficit des postes	- 590	- 690
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat (2)	- 120	- 120
Excédent des recettes dues (+) par rapport aux recettes perçues (-)		
Impôt sur le revenu des corporations	115	- 35
Taxe sur les exportations de pétrole	225	- 60
Plus		
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement (3)	4,850	5,880
Provisions pour consommation de capital	300	330
Divers (4)	- 355	- 115
Recettes totales basées sur les comptes nationaux	23,425	29,140

- (1) Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.
- (2) Dans les comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires alors que dans les comptes nationaux, ces mêmes déficits sont déduits des profits réalisés par d'autres entreprises commerciales de l'Etat.
- (3) Dans les comptes publics, les recettes et prestations des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement représentent des transactions non-budgétaires, alors que dans les comptes nationaux, ces mêmes transactions sont incluses dans la détermination des recettes et dépenses de l'Etat.
- (4) Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre ces deux types de présentation. Ces items sont, par exemple, des revenus provenant de la vente d'immobilisations existantes, des items des recettes budgétaires éliminés contre des dépenses budgétaires, des items imputés, ainsi qu'un ajustement du traitement des recettes pour la période supplémentaire.

DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA		
CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX		
	1973-74	1974-75
	Prévisions (1)	Prévisions (1)
(Millions de dollars)		
Dépenses budgétaires	20,000	24,400
Moins		
Transferts budgétaires aux caisses et aux organismes (2)	- 1,860	- 1,880
Dépenses des postes	- 590	- 690
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat (3)	- 120	- 120
Plus		
Dépenses budgétaires des caisses et des organismes (2)	785	1,030
Prestations des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement (4)	5,545	6,375
Provisions pour consommation de capital	300	330
Divers (5)	- 135	- 145
Dépenses totales basées sur les comptes nationaux	23,925	29,300

- (1) Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de l'échelle des estimations.
- (2) Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces fonds et organismes.
- (3) Dans les comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les comptes nationaux, ces mêmes déficits sont déduits des profits réalisés par d'autres entreprises commerciales de l'Etat.
- (4) Dans les comptes publics, les recettes et prestations des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement représentent des transactions non-budgétaires, alors que dans les comptes nationaux, ces mêmes transactions sont incluses dans la détermination des recettes et dépenses de l'Etat.
- (5) Tout comme les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux types de présentation. Ces items sont, par exemple, des réserves et des défalcatons; des achats d'immobilisations existantes, des items des recettes budgétaires éliminés contre des dépenses budgétaires; des dépenses chargées contre des réserves et des fonds renouvelables; des items imputés, ainsi qu'un ajustement du traitement des dépenses pour la période supplémentaire.

GOVERNMENT OF CANADA EXPENDITURES

PUBLIC ACCOUNTS AND NATIONAL ACCOUNTS RECONCILIATION

	1973-74 Forecast (1)	1974-75 Forecast (1)
(Millions of dollars)		
Budgetary Expenditures	20,000	24,400
Deduct		
Transfers to Funds and Agencies (2)	-1,860	-1,880
Post Office Expenditures	- 590	- 690
Deficit of Government Business Enterprises (3)	- 120	- 120
Add		
Expenditures of Funds and Agencies (2)	785	1,030
Government Pensions and Social Security Benefits (4)	5,545	6,375
Capital Consumption Allowance	300	330
Miscellaneous Adjustments (5)	- 135	- 145
Total Expenditures, National Accounts Basis	23,925	29,300

- (1) Numbers in these columns should be interpreted as mid-points of ranges of estimates.
- (2) In the National Accounts, budgetary appropriations to various funds and agencies are replaced by the expenditure actually made by these funds and agencies.
- (3) In the Public Accounts, deficits of government business enterprises are a charge to budgetary expenditures whereas in the National Accounts, these deficits are deducted from remitted profits of other government business enterprises.
- (4) In the Public Accounts, the government pensions and social security receipts and benefits are treated as non-budgetary transactions whereas in the National Accounts, these transactions are reflected in the determination of government revenue and expenditure.
- (5) As in the case of revenues, the miscellaneous adjustments arise as a result of conceptual differences between the two forms of presentation. These items represent, for example, reserves and write-offs; purchase of existing capital assets; budgetary revenue items offset against budgetary expenditure; expenditures of reserve accounts and revolving funds; imputed items; and, an adjustment for the treatment of expenditures in the supplementary period.